

CANADA

TREATY SERIES, 1950

No. 8

EXCHANGE OF NOTES

(March 7 and 18, 1950)

BETWEEN

CANADA AND NORWAY

CONSTITUTING

AN AGREEMENT CONCERNING SETTLEMENT OF CLAIMS
ARISING OUT OF THE WAR

Effective March 18, 1950

RECUEIL DES TRAITÉS 1950

N° 8

ÉCHANGE DE NOTES

(7 et 18 mars 1950)

ENTRE

LE CANADA ET LA NORVÈGE

CONSTITUANT

UN ACCORD CONCERNANT LE RÈGLEMENT DES
CRÉANCES NÉES DE LA GUERRE

En vigueur le 18 mars 1950



OTTAWA

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
KING'S PRINTER AND CONTROLLER OF STATIONERY

1950

53 788 260

6 3180906

53 788 301

6 3180943

Price, 10 cents

Prix: 10 cents

CANADA

TREATY SERIES, 1950

No. 8

EXCHANGE OF NOTES

(March 7 and 18, 1950)

BETWEEN

CANADA AND NORWAY

CONSTITUTING

AN AGREEMENT CONCERNING SETTLEMENT OF CLAIMS
ARISING OUT OF THE WAR

Effective March 18, 1950

RECUEIL DES TRAITÉS 1950

N° 8

ÉCHANGE DE NOTES

(7 et 18 mars 1950)

ENTRE

LE CANADA ET LA NORVÈGE

CONSTITUANT

UN ACCORD CONCERNANT LE RÈGLEMENT DES
CRÉANCES NÉES DE LA GUERRE

En vigueur le 18 mars 1950



OTTAWA

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
KING'S PRINTER AND CONTROLLER OF STATIONERY

1950

CANADA

TREATY SERIES, 1950

No. 8

EXCHANGE OF NOTES

(March 7 and 18, 1950)

BETWEEN

CANADA AND NORWAY

CONSTITUTING

AN AGREEMENT CONCERNING SETTLEMENT OF CLAIMS
ARISING OUT OF THE WAR

Effective March 18, 1950

SUMMARY

	PAGE
I. Note, dated March 7, 1950, from the Minister of Norway to Canada to the Secretary of State for External Affairs...	4
II. Note, dated March 18, 1950, from the Secretary of State for External Affairs to the Minister of Norway to Canada...	8

(7 et 18 mars 1950)

ENTRE

LE CANADA ET LA NORVÈGE

CONSTITUANT

UN ACCORD CONCERNANT LE RÉGLEMENT DES
CRÉANCES NÉES DE LA GUERRE

En vigueur le 18 mars 1950



OTTAWA

EDMOND GLOUVER, C.M.G., O.A., D.S.P.
KING'S PRINTER AND CONTROLLER OF STATIONERY

1950

EXCHANGE OF NOTES (MARCH 7 AND 18 1950) BETWEEN CANADA
 AND NORWAY CONSTITUTING AN AGREEMENT CONCERN-
 ING SETTLEMENT OF CLAIMS ARISING OUT OF THE WAR.

The Minister of Norway to Canada
 to the Secretary of State for External Affairs

Royal Norwegian Legation

OTTAWA, March 7, 1950

SOMMAIRE

PAGE

I. Note, en date du 7 mars 1950, adressée par le Ministre de
 Norvège au Canada au Secrétaire d'État aux Affaires
 extérieures..... 5

II. Note, en date du 18 mars 1950, adressée par le Secrétaire
 d'État aux Affaires extérieures au Ministre de Norvège au
 Canada..... 9

EXCHANGE OF NOTES (MARCH 7 AND 18, 1950) BETWEEN CANADA
AND NORWAY CONSTITUTING AN AGREEMENT CONCERN-
ING SETTLEMENT OF CLAIMS ARISING OUT OF THE WAR.

I

*The Minister of Norway to Canada
to the Secretary of State for External Affairs*

ROYAL NORWEGIAN LEGATION

OTTAWA, March 7, 1950.

SIR,

On the 23rd and 24th February, 1950, discussions took place in Oslo between representatives of the Canadian and the Norwegian Governments on the subject of the Canadian Government's claim for reimbursement in respect of Canada's share of the value of supplies distributed to the civilian population of Norway by the combined military authorities under the Supreme Allied Command in 1945.

I have now been instructed to convey to you the following factors which in the view of the Norwegian Government are relevant to these discussions: 1. As you will be aware the original total claim of US \$34 million in respect of Civil Affairs deliveries to Norway has never been accepted by Norway, and the Norwegian Government are of the opinion that a reduction of about 30% would give a fair figure. It is agreed that it is impossible at the present time to ascertain from which of the three supplying countries the various commodities originated.

2. In view of the Norwegian Government the claim cannot be regarded as a dollar claim, and it can in no way be said to contain an exchange guarantee in terms of dollars.

The notes which the Governments of Canada, the United Kingdom and the United States sent to the Norwegian Government in April 1945 contain the following paragraph:

"While as a matter of convenience, these bills will be presented in terms of U.S. dollars, the recipient Governments will be asked to pay in currencies acceptable to the supplying Governments."

In their reply of May 1945 the Norwegian Government answered as follows:

"It is understood that the question of the currency in which payments shall be effected will have to be settled by agreement with each supplying country."

The bills for the goods were not presented until long after the goods had been delivered and sold in Norway at market prices. The billed price totalled 34 million dollars, which, at a rate of exchange of 5 Norwegian kroner to the U.S. dollar equals 170 million kroner. This is a much higher figure than the total amount which the sale of the goods had brought in Canada's share, which was stipulated at 5% of the total, equals 8.5 million kroner, and with the requested reduction of 30% the figure would be brought down to 5.9 million kroner.

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (7 ET 18 MARS 1950) ENTRE LE CANADA ET LA NORVÈGE CONSTITUANT UN ACCORD CONCERNANT LE RÈGLEMENT DES CRÉANCES NÉES DE LA GUERRE.

I

Le Ministre de Norvège au Canada
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

LÉGATION ROYALE DE NORVÈGE

OTTAWA, le 7 mars 1950.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Des conversations ont eu lieu à Oslo, les 23 et 24 février 1950, entre des représentants des Gouvernements du Canada et de la Norvège au sujet de la demande de remboursement du Gouvernement canadien concernant la part revenant au Canada de la valeur des approvisionnements distribués en 1945 à la population civile de la Norvège par les autorités militaires conjointes relevant du Commandement Suprême des Alliés.

Je suis maintenant chargé de vous faire connaître les facteurs suivants qui, de l'avis du Gouvernement norvégien, se rapportent à ces conversations:

1. Comme vous pourrez vous en rendre compte, la réclamation primitive de 34 millions de dollars (É.-U.) relative à des livraisons faites par les Affaires Civiles à la Norvège n'a jamais été acceptée par la Norvège et le Gouvernement norvégien estime qu'une réduction d'environ 30 p. 100 donnerait un chiffre raisonnable. Il est entendu qu'il est impossible à l'heure actuelle de savoir duquel des trois pays fournisseurs provenaient les diverses marchandises.
2. Aux yeux du Gouvernement norvégien, la réclamation ne peut être considérée comme devant être réglée en dollars, et rien ne permet de dire que la créance comportait une garantie de conversion en dollars.

Les notes envoyées en avril 1945 par les Gouvernements du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis au Gouvernement norvégien renferment le paragraphe suivant:

"Pour plus de commodité, ces comptes seront établis en dollars des États-Unis, mais les Gouvernements bénéficiaires seront priés de les régler dans une devise acceptable aux Gouvernements fournisseurs."

Dans sa réponse de mai 1945, le Gouvernement norvégien précisait:

"Il est entendu que la question de la devise dans laquelle seront effectués les paiements devra être résolue par un accord avec chacun des pays fournisseurs."

Les comptes n'ont été présentés que longtemps après que les marchandises eurent été livrées et vendues en Norvège aux prix du marché. Les prix facturés totalisaient 34 millions de dollars, soit, au cours du change de 5 couronnes norvégiennes pour \$1 (E.-U.), 170 millions de couronnes. Ce chiffre dépasse de beaucoup le montant total réalisé par la vente des marchandises représentant la part du Canada, laquelle était établie par stipulation à 5 p. 100 du total, soit 8.5 millions de couronnes, ce chiffre, compte tenu de la réduction demandée de 30 p. 100 serait ramené à 5.9 millions de couronnes.

3. The Norwegian Government have taken cognizance of the settlements arrived at between the Canadian and the Netherlands Governments and the Canadian and the Danish Governments.

The Norwegian Government also greatly appreciate the statement made by the Canadian delegates during the discussions in Oslo that the Canadian Government in their endeavours to reach an amicable settlement of this claim were prepared to take into consideration Norway's war effort and war losses, and the long-term effects of the war upon the Norwegian economy.

At the end of the discussions the Norwegian representatives suggested that the claim of the Government of Canada be settled as follows:

Either

By payment before the 31st March 1950, from the Government of Norway to the Government of Canada of *US \$850,000 in cash*

Or

By the Norwegian Government paying into a kroner account for the Government of Canada *8 million kroner*, the whole amount to be used in Norway for the purchase of property and to cover other expenditures of the Canadian Government in Norway and by Canadians for educational and cultural purposes. The Norwegian Government would at any time be willing to consider a request from the Canadian Government for the transfer of part of the kroner amount into other "soft" currencies, but there would be no obligation on the part of the Norwegian Government to allow such transfers.

I would appreciate being informed of the Canadian Government's reaction to the above mentioned proposals made by the Norwegian Government.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

DANIEL STEEN.

Les comptes n'ont été présentés que longtemps après que les marchandises
étaient livrées et vendues en Norvège aux prix du marché. Les prix factuels
totalisaient 34 millions de dollars soit, au cours du change de 5 couronnes
norvégiennes pour 21 (E.-U.) 170 millions de couronnes. Ce chiffre démontre
le poids du Canada, laquelle était établie par stipulation à 5 p. 100 du total,
soit 8-5 millions de couronnes, ce chiffre, compte tenu de la réduction demandée
de 30 p. 100 serait ramené à 5 millions de couronnes.

3. Le Gouvernement norvégien a pris connaissance des règlements intervenus entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement néerlandais ainsi qu'entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement danois.

Le Gouvernement norvégien apprécie vivement la déclaration faite par les délégués du Canada au cours des conversations d'Oslo, selon laquelle le Gouvernement canadien, en vue d'arriver à un règlement à l'amiable de cette réclamation, est disposé à tenir compte de l'effort fourni par la Norvège pendant la guerre, des pertes qu'elle a subies et des effets persistants de la guerre sur l'économie norvégienne.

Vers la fin des conversations, le représentant de la Norvège a proposé que la réclamation du Gouvernement canadien soit réglée de la façon suivante:

Soit que

le Gouvernement norvégien verse au Gouvernement canadien avant le 31 mars 1950 la somme de \$850.000 (É.-U.) en espèces,

Soit que

le Gouvernement norvégien dépose dans un compte-couronnes, au crédit du gouvernement canadien, la somme de 8 millions de couronnes, dont la totalité servirait en Norvège à acquérir des biens et à couvrir d'autres dépenses effectuées en Norvège par le Gouvernement canadien et par des Canadiens pour des fins éducatives et culturelles. Le Gouvernement norvégien sera toujours disposé à étudier toute demande du Gouvernement canadien de convertir en d'autres devises "faibles" une partie du montant en couronnes, mais il n'y aura pour le Gouvernement norvégien aucune obligation de consentir à de telles conversions.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître la réaction du Gouvernement canadien aux propositions du Gouvernement norvégien formulées ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

DANIEL STEEN.

L. B. PEARSON.

Secretary of State for External Affairs.

L. B. PEARSON.

II

*The Secretary of State for External Affairs
to the Minister of Norway to Canada*

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

OTTAWA, March 18, 1950.

No. 16

EXCELLENCY,

I have the honour to acknowledge receipt of your Note dated March 7, 1950, relating to the claim of the Government of Canada for reimbursement in respect of Canada's share of the value of supplies distributed to the civilian population of Norway by the combined military authorities under the Supreme Allied Command.

I am pleased to inform you that the Government of Canada accepts the first alternative proposal set out in your Note, which involves the cash payment, before March 31, 1950, by the Government of Norway to the Government of Canada of the sum of \$850,000.00 in United States funds.

The settlement described above shall cover the entire claim of Canada for reimbursement in respect of Canada's share of the supplies referred to above. In agreeing to this settlement, the Government of Canada has reduced its original claim after taking into consideration Norway's effort and war losses and the long term effects of the war upon the Norwegian economy.

The Canadian Minister in Norway has been requested to make the necessary arrangements with respect to the payment of Canada's claim. It is my understanding that your Note dated March 7, 1950, and this reply shall be regarded as constituting an Agreement between the Government of Norway and the Government of Canada on this matter.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

L. B. PEARSON.
Secretary of State for External Affairs.

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
au Ministre de Norvège au Canada*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 18 mars 1950.

N° 16

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note, en date du 7 mars 1950, relative à la demande formulée par le Gouvernement canadien du remboursement de la part revenant au Canada de la valeur des approvisionnements distribués à la population civile de la Norvège par les autorités militaires conjointes relevant du Commandement Suprême des Alliés.

Je suis heureux de vous faire savoir que le Gouvernement canadien accepte la première des deux propositions formulées dans votre note, soit le paiement en espèces par le Gouvernement norvégien au Gouvernement canadien, avant le 31 mars 1950, d'une somme de \$850,000 (É.-U.).

Le règlement précité couvrira intégralement la réclamation du Canada concernant le remboursement de la part canadienne des approvisionnements susmentionnés. En consentant à ce règlement, le Gouvernement canadien a diminué le montant de sa réclamation primitive en tenant compte de l'effort fourni par la Norvège pendant la guerre, des pertes qu'elle a subies et des effets persistants de la guerre sur l'économie norvégienne.

Le Ministre du Canada en Norvège a été chargé de prendre toutes dispositions utiles en vue du règlement de la réclamation canadienne. Il est entendu que votre note du 7 mars 1950 et la présente réponse seront réputées constituer un accord entre le Gouvernement norvégien et le Gouvernement canadien concernant cette question.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma haute considération.

*Le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures*
L. B. PEARSON.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures
ou le Ministre de l'Intérieur au Canada

Minister of External Affairs

OTTAWA, le 18 mars 1950.

OTTAWA, March 18, 1950.

No. 16

No. 16

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de recevoir par le présent le rapport du Comité d'enquête
relatif à la demande formulée par le Gouvernement canadien de remboursement
de la part revenant au Canada de la valeur des provisions militaires destinées
à la population civile de la Norvège par les autorités militaires conjointes
relevant du Commandement Suprême des Alliés.

Les deux hélicoptères de votre note, que le Gouvernement canadien a acceptés
en premier lieu, des deux provisions formulées dans votre note, soit le paiement
en espèces par le Gouvernement norvégien au Gouvernement canadien, avant
le 31 mars 1950, d'une somme de \$250,000 (deux cent cinquante mille dollars) ou
le règlement par le Gouvernement canadien de la réclamation du Canada

concernant les provisions de la part canadienne des provisions militaires
destinées à la population civile de la Norvège pendant la guerre, qu'elle a
présentées de la guerre sur l'économie norvégienne.

Le Ministre du Commerce norvégien a été chargé de présenter toutes les
provisions utiles en vue du règlement de la réclamation canadienne. Il est entendu
que votre note du 7 mars 1950 et la présente réponse seront respectivement
un accord entre le Gouvernement norvégien et le Gouvernement canadien
concernant cette question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma
haute considération.

L. B. PEARSON.

Secretary of State for External Affairs

Le Secrétaire d'Etat
aux Affaires extérieures
L. B. PEARSON.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01016035 9

